

Concours vidéo sur le thème « 50 ans de Francophonie en 3 minutes »

Règlement

Article 1 : Objectif du concours

Dans le cadre des festivités de la francophonie en mars, l'Antenne de Vientiane de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) organise un concours vidéo ayant pour thème les 50 ans de la Francophonie. Ce concours est destiné aux étudiants francophones des 5 établissements membres de l'AUF au Laos situés dans les villes de Vientiane, Luang Prabang, Paksé et Savannakhet.

L'objectif du concours vidéo est de permettre aux étudiants francophones de montrer leurs talents et leur créativité, de développer leur compétence orale mais également d'encourager l'utilisation des outils numériques ainsi que le travail d'équipe. Ce concours sera aussi un moyen de sensibiliser les jeunes aux valeurs de la Francophonie.

Article 2 : Participation

2.1 La participation au concours vidéo est gratuite et ouverte aux étudiants francophones inscrits en 2019-2020 dans un des cinq établissements membres de l'AUF au Laos (l'Université Nationale du Laos, l'Université des Sciences de la Santé, les Écoles Normales Supérieures de Luang Prabang et Paksé, ainsi que l'Université de Savannakhet).

2.2 Le nombre de participants est illimité, cependant pour pouvoir participer il est nécessaire de former des groupes allant de 2 personnes minimum à 3 personnes maximum.

2.3 Chacun des groupes participants devra signer et renvoyer l'attestation d'autorisation du droit à l'image qui lui sera transmise par mail après dépôt de sa vidéo.

Article 3 : Déroulement

3.1 Les étudiants devront réaliser une vidéo qui représente leur vision des 50 ans de la Francophonie.

3.2 Chaque groupe d'étudiants doit préparer une vidéo d'une durée comprise entre 2 à 3 minutes maximum.

3.3 La vidéo doit être réalisée en langue française.

3.4 La vidéo doit contenir des sous-titres en lao.

3.5 La vidéo réalisée doit être inédite et doit avoir été tournée et montée avec l'aide d'un smartphone.

3.6 La vidéo doit être au format mp4.

3.7 Chaque groupe ne pourra envoyer qu'une seule vidéo et garantir qu'il est l'auteur de la vidéo déposée.

3.8 Chaque groupe devra également garantir qu'il a obtenu toutes les autorisations requises de la part de ses collaborateurs, des figurants ainsi que de tous les créateurs impliqués (textes, musiques, images...).

3.9 Les participants pourront déposer leur vidéo au plus tard le 13 mars 2020 à 11h59 (heure locale du Laos) en se rendant sur le lien suivant : <https://bit.ly/2uAJLu>

3.10 En soumettant leur vidéo, les participants s'engagent à autoriser l'AUF à la diffuser intégralement ou partiellement dans ses supports de communication.

Article 4 : Désignation des gagnants

4.1 Les vidéos reçues seront toutes postées sur la page Facebook de l'AUF de Vientiane le vendredi 13 mars 2020 dans l'après-midi. Ceci permettra aux internautes de mettre des « j'aime » sur leurs vidéos préférées, ceux-ci compteront à 30% dans le classement final des 3 meilleures vidéos. Les « j'aime » seront comptabilisés le 19 mars 2020 à midi (heure locale).

4.2 Un jury sera chargé de faire un classement des vidéos reçues, leur choix comptera à 70% pour le classement final. Les critères d'évaluation pour les vidéos prendront en compte le respect du sujet imposé, la pertinence du contenu, l'originalité de la vidéo proposée, ainsi que les qualités techniques telles que le montage, les images et le son.

4.3 La vidéo plébiscitée par les internautes sera automatiquement la vidéo gagnante du « prix du public ».

4.4 Les résultats seront publiés sur la page Facebook de l'AUF de Vientiane le 20 mars 2020.

4.5 La remise des prix se fera le 20 mars 2020 lors de la cérémonie de clôture de la semaine de la Francophonie. Pour les gagnants qui ne seraient pas présents, les lots seront envoyés à l'établissement dans lequel ils sont inscrits.

4.6 Dans le cadre de la diffusion des résultats et de toute communication sur l'évènement ou les activités de l'AUF, les gagnants autorisent celle-ci à utiliser gracieusement leurs noms, prénoms ainsi que leur image. Ceci sans aucune limitation, ni dans le temps, ni concernant le support, la quantité ou le mode de diffusion (y compris Internet).

Article 5 : Dotation

5.1 Le groupe gagnant recevra 800.000 kips ainsi que des objets promotionnels de l'AUF.

5.2 Le deuxième groupe recevra 400.000 kips ainsi que des objets promotionnels de l'AUF.

5.3 Le troisième groupe recevra 200.000 kips ainsi que des objets promotionnels de l'AUF.

5.4 Le groupe ayant été plébiscité par le public pour sa vidéo recevra 500.000 kips ainsi que des objets promotionnels de l'AUF.

Article 6 : Acceptation du règlement

6.1 La participation à ce concours vidéo implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité par tous les membres du groupe. Toute déclaration inexacte ou mensongère ainsi que toute fraude entraîneront la disqualification du groupe.

Article 7 : Information et contact

Téléphone office : +856 21 77 18 00

E-mail : johanna.marguet@auf.org

Adresse :

Antenne AUF et CNF de Vientiane

Campus de Dongdok - Bâtiment A

Université Nationale du Laos

BP7451, Vientiane, RDP Lao